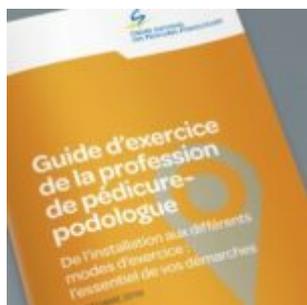


Pédicures-podologues : un guide d'exercice de la profession en ligne



Élaboré par la commission « jeunes professionnels » du Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues, le guide d'exercice de la profession propose d'accompagner le praticien tout au long de son parcours professionnel, pour lui faciliter les tâches administratives et statutaires, et lui permettre d'appréhender sereinement les différentes démarches, qu'elles soient obligatoires ou conseillées. Il traite notamment de la création ou de la reprise d'un cabinet, du financement de l'installation, des différents modes d'exercice, libéral ou salarié, et de la cessation d'activité.

Ce document fait l'objet d'une veille documentaire et d'une veille des textes législatifs, réglementaires régissant la profession et la pratique libérale, il sera donc réactualisé en fonction des nouvelles dispositions à paraître.

Pour l'obtenir, il suffit de se rendre sur le site internet de l'Ordre : www.onpp.fr (rubrique « Exercice » – « La profession » – « S'installer en libéral »).

© 2019 Les Echos Publishing